

NEW BRUNSWICK REGULATION 2021-4

under the

METRIC CONVERSION ACT (O.C. 2021-25)

Filed January 28, 2021

Repeal of the National Building Code Designation Regulation – Metric Conversion Act

1 New Brunswick Regulation 90-128 under the Metric Conversion Act is repealed.

Commencement

2 This Regulation comes into force on February 1, 2021.

RÈGLEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK 2021-4

pris en vertu de la

LOI SUR LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE (D.C. 2021-25)

Déposé le 28 janvier 2021

Abrogation du Règlement sur la désignation du Code national du bâtiment – Loi sur la conversion au système métrique.

1 Le Règlement du Nouveau-Brunswick 90-128 pris en vertu de la Loi sur la conversion au système métrique est abrogé.

Entrée en vigueur

2 Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} février 2021.

QUEEN'S PRINTER FOR NEW BRUNSWICK $^{\odot}$ IMPRIMEUR DE LA REINE POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK All rights reserved/Tous droits réservés